

Réforme des retraites : après un bras-de-fer procédural, le Sénat vote l'article 7

« Le Sénat vote l'âge de départ à 64 ans », titre **Le Parisien** alors que les parlementaires ont adopté, ce jeudi à 00 h 11, le fameux article 7 du projet de loi sur les retraites après un bras de fer procédural rare à la chambre haute. « Cette adoption de l'article 7 est fondamentale. C'est le cœur du texte. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la gauche ne voulait surtout pas qu'il soit voté avant la mobilisation sociale de mardi. Il y aurait eu un effet de découragement : il ne fallait pas désespérer Billancourt ! », explique Bruno Retailleau, lequel espère désormais que le vote puisse avoir un impact démobilisateur sur la prochaine manifestation prévue samedi prochain. Un avis pas vraiment partagé par les syndicats. « La mobilisation est telle que les salariés n'ont pas les yeux rivés sur ce qui se passe au Sénat » contredit un grand dirigeant syndical pour lequel « cela ne changera rien » sur la mobilisation. Le cap, ce sera l'adoption de l'ensemble du texte par le Sénat », concède une cheville ouvrière de la droite sénatoriale. « L'incidence est surtout interne au Sénat : désormais, l'opposition sait que le texte va passer », ajoute la même source. Une opposition qui n'entend toutefois pas en rester là, assure le quotidien, revenant sur son intention de saisir le Conseil constitutionnel en raison de la guérilla de procédure parlementaire qui a marqué l'examen de l'article 7 dans la nuit de mardi à mercredi. (**Le Parisien, p.8**)